

Catalogage des bandes dessinées

Dans le cas d'une création de notice dans le Sudoc (y compris par dérivation), une bande dessinée se traite comme une monographie imprimée, avec toutefois les spécificités suivantes :

➤ **Données codées :**

- Zone **105 \$b** Nature du contenu : saisir la valeur t = bande dessinée
- Zones **181 – 182 et 183**
Comme une BD est en principe composée à part égale de textes et d'images fixes réunis dans un même support papier, il convient de renseigner les données codées comme suit :

181 ##\$P01\$ctxt
181 ##\$P02\$csti
182 ##\$P01\$cn
182 ##\$P02\$cn
183 ##\$P01\$P02\$anga

➤ **Zone 608** : vedette matière de forme, de genre ou de caractéristiques physiques

A utiliser dorénavant pour identifier une forme ou un genre :

[la notice d'autorité n'est plus une notice Td \(comme auparavant\), mais une notice Tf](#)

Saisir la vedette de forme Bandes dessinées (faire le lien avec l'autorité, ppn 027220796), puis \$2rameau

608 ##\$3027220796Bandes dessinées\$2rameau

➤ **Zones 7XX**

Dans la BD, les auteurs des textes et des dessins sont tous les deux créateurs de l'œuvre entière et font ainsi l'objet d'un accès obligatoire pour chacun en 700 et 701, avec fonction d'auteur et/ou d'illustrateur.

Exemples :

1 seul auteur (textes et dessins)	700	\$4070 \$4440
1 auteur textes	700	\$4070
1 dessinateur-graphiste	701	\$4440 (= graphisme-illustrateur)
1 coloriste	701	\$4410 (= technicien graphique) (utilisé pour le coloriste)
Si la BD est une traduction :		
1 traducteur	701	\$4730 (= traducteur)